

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 MAI 2017 à 20h30

- **Étaient présents** : Norbert NAUDIN, Yves LOYER, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Huguette Régine KERVIEL, François-Xavier COULON, Fabien DRAMARD, Isabelle VILLATTE, Léopold LAMI Philippe BERNERY.

▪ La séance est ouverte à 20h 36

- **Absents avec pouvoir** : Pierre GUÉGAN, Baptiste MATEL, Thierry MAHÉO.

▪ **Absents sans pouvoir** :

▪ **Secrétaire** : Léopold LAMBOTIN

- **Modifications sollicitées par monsieur le maire** : 1 – rectification dans la numérotation de l'ordre du jour, 2 – point 4 « Elaboration du futur P. L. U. (Plan local d'urbanisme) : évolution du P. A. D. D. (Plan d'aménagement et de développement durable) » ne nécessitant pas de délibération est déplacé dans les divers, 3 – dans le point 5 ajout d'une délibération soumise pour autoriser le maire à signer l'acte de vente du local professionnel à monsieur LAVARREC

### Ordre du jour :

#### Délibérations :

1. Subventions aux associations
2. Modification de marché (avenant) Salle Sarah Bernhardt (lots : désamiantage et charpente)
3. Centre d'accueil : convention d'occupation du domaine public (avril à décembre 2017)
4. Elaboration du futur P. L. U. (Plan local d'urbanisme) : évolution du P. A. D. D. (Plan d'aménagement et de développement durable)
5. Locaux professionnels :
  - Nom de la co-propriété du Haut du Bourg
  - Mandat de location ou vente
6. Déclassement d'un délaissé de voirie - Hôtel du Phare
7. Convention relative à la gestion des aides à la fourniture de l'eau et de l'énergie
8. Contrat de dératissage
7. Demande d'occupation du domaine public auprès des services de l'Etat :
  - demande de prolongation du titre d'occupation pour la zone de mouillage et d'équipements légers (Z.M.E.L.) zone Port-Bellec
  - demande de création d'une Z.M.E.L. pour l'ensemble de son littoral
8. Décisions modificatives
9. Communication sur les marchés publics
10. Divers

### Délibération n°1 - (N°2017-033) : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

Le conseil municipal après avoir délibéré, et voté à la majorité (9 pour, 2 abstentions), approuve la répartition des montants ci-après :

NOMS ASSOCIATIONS	2017
ANCIENS COMBATTANTS SAUZON (UNC)	200
APLI	750
ASBI FOOTBALL	1000
Association bien être équilibre diabète	50
Association des mystères de l'ouest	1800
Association pour la protection et la conservation de l'abeille noire	50
Association Youna	200 + Gratuité salle
Association ASTRONOMIQUE DE BELLE-ILE	100
Belle-ile en Jazz	1000
Comité de jumelage Aillon le jeune	500
COMITE DES FETES DE SAUZON	2000
COMPAGNIE THEATRALE VINDILIS	150
CPIE	100
ECOLE DU CHAT DE BELLE-ILE	100

FOYER SOCIO CULTUREL fonctionnement	700
GUERVEUR	200
LA PUCE A L'OREILLE	100
PELERINAGE MONTFORTAIN	100
Solidarité Aide Aux Devoirs	150
SNSM	2000
SYNDICAT D'ELEVAGE	400
TOMM EO (but musical)	1000
VELO CLUB (école de cyclisme)	400
Festival lyrique	500
<b>APEL Ste Marie SAUZON voyages</b>	<b>1800</b>
<b>APEL Ste Anne-Ste Croix LE PALAIS</b>	<b>700</b>
<b>COLLEGE STE CROIX voyages Rôme</b>	<b>500</b>
<b>COLLEGE MICHEL LOTTE sorties scolaires</b>	<b>500</b>
<b>CHAMBRE METIERS &amp; ARTISANAT (3 élèves)</b>	<b>150</b>
<b>LYCEE PROFESSIONNEL MARITIME (2 élèves)</b>	<b>100</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 300,00</b>

**Délibération n°2 : - (N°2017-034) : MODIFICATION DU MARCHE (AVENANT) SALLE SARAH BERNHARDT (LOTS : DESAMIANTAGE ET CHARPENTE)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des résultats d'analyses que la société ITS a mené dans le cadre du désamiantage révélant une contamination de voliges.

Ces premières réunions de calage des différents corps du bâtiment et bureaux de contrôle sont dirigées par l'architecte et ont soulevé certains points nécessitant des ajustements :

**PRESTATION MODIFIEE n°3 AU MARCHE DE TRAVAUX : LOT 02 Charpente Bois - Bardage**

Monsieur le maire rappelle le montant du marché approuvé et retenu en séance du 14 décembre 2016, marché de base HT : 63 522,77 €. Les résultats d'analyse indiquant une contamination de la volige par l'amiante, la dépose devra par conséquent se faire par le lot 12 désamiantage. Une modification du marché de - 1 034,60 € en résulte.

Le marché est porté à 62 488,17 € HT.

**PRESTATION MODIFIEE n°4 AU MARCHE DE TRAVAUX : LOT 12 Désamiantage**

Monsieur le maire rappelle le montant HT du marché de base (PSE incluse) : 28 315,00 €.

Les travaux supplémentaires liés à la dépose et l'enlèvement de la volige entraînent une modification de marché de 19 600 €, soit un total marché de 47 915.00 € HT.

**Soit une incidence PM N°3 + N°4 de 18 565.40 €.**

Le montant total du marché de travaux passe à 757 246.83 € HT base et PSE comprises (PM 1+2), à 775 812.23 € (PM N°3 et N°4).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les deux avenants présentés et charge monsieur le maire de les signer.

**Délibération n°3 - (N°2017-035) : CENTRE D'ACCUEIL – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (AVRIL A DECEMBRE 2017)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des termes de la convention d'occupation du domaine public rédigée pour :

- le bâtiment communal du centre d'accueil et ses annexes
- la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 décembre 2017

Il expose la proposition de redevance :

- 25 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la redevance, la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**Délibération n°4 – (N°2017-036) : LOCAUX PROFESSIONNELS – NOM DE LA CO-PROPRIETE DU HAUT DU BOURG : ASSOCIATION SYNDICALE**

Une association syndicale doit être constituée dans l'acte de division en volume de l'immeuble ZC 390. Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité d'attribuer un nom à l'Association Syndicale.

Quatre noms sont envisagés :

- Camélia,
- Aiglion,
- Avel Vihan,
- Port Philippe.

Le Conseil Municipal après avoir voté, retient à la majorité le nom «Port Philippe».

**Délibération n° 5 (N°2017-037) : LOCAUX PROFESSIONNELS – MANDAT DE LOCATION OU VENTE**

Monsieur le Maire expose la proposition de l'agence de mandat de location ou vente concernant les locaux professionnels.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité ce mandat de location ou vente et autorise Monsieur le Maire à signer la convention JOINTE.

**Délibération n° 6 - (N°2017-038) : LOCAUX PROFESSIONNELS «HAUT DU BOURG» – AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER L'ACTE DE VENTE DU LOCAL N°1 AU PROFIT DE MONSIEUR LAVAREC**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer :  
- L'acte de vente et tous documents relatifs à la transaction du local professionnel n°1 au profit de Monsieur Jacques LAVAREC afin d'y installer et exercer son activité de dentiste.

Montant de la transaction :

La présente vente est conclue moyennant le prix de QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE EUROS (96.000,00 EUR), taxe sur la valeur ajoutée incluse.

Le prix hors taxe s'élève à : QUATRE-VINGT MILLE EUROS (80.000,00 EUR).

La taxe sur la valeur ajoutée s'élève à : SEIZE MILLE EUROS (16.000,00 EUR).

**Délibération n° 7- (N°2017-039) : DECLASSEMENT D'UN DELAISSE DE VOIRIE – HOTEL DU PHARE**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2241-1 indiquant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et sur les opérations immobilières effectuées par la commune ;

Vu l'article L.3111-1 du code général de la propriété des personnes publiques indiquant que les biens qui relèvent du domaine public sont inaliénables ;

Vu le courrier en date du 13 février 2017 de Monsieur Olivier Froc, Président d'Ovalto « Hébergement et restauration de l'Hôtel du Phare »,

Considérant que les biens ayant appartenu au domaine public peuvent devenir aliénables s'ils ont cessés d'être affectés à l'usage du public ou d'un service public et si la collectivité propriétaire a pris acte de cette situation par une décision formelle de déclassement ;

Considérant que ce délaissé de voirie d'une superficie de 11 m<sup>2</sup> et délimité par le plan d'arpentage ci-joint relève du domaine public communal ;

Considérant que ce délaissé de voirie accueille l'espace poubelles de l'Hotel du Phare et que cet espace est donc nécessaire à la salubrité de l'Hôtel du Phare, lequel participe au développement économique et à l'attractivité de la commune ;

Considérant en revanche que, du fait de son usage en tant qu'espace poubelles, ce délaissé de voirie ne présente aucune utilité pour la commune ;

Considérant dès lors qu'il est de l'intérêt général à ce que ce délaissé de voirie accueillant l'espace poubelles de l'Hôtel du Phare soit désaffecté puis déclassé en vue d'être cédé à l'Hôtel du Phare,

Considérant qu'il y a lieu, dans un but d'intérêt général, de désaffecter en vue de sa sortie du domaine public ce délaissé de voirie d'une superficie de 11 m<sup>2</sup> tel que délimité précédemment ; Il est par conséquent proposé aux membres du Conseil Municipal de décider de sa désaffectation, en vue de sa sortie du domaine public, le délaissé de voirie d'une superficie de 11 m<sup>2</sup> et ceci eu égard aux motifs d'intérêts général indiqué précédemment.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et vote, à l'unanimité décide de la désaffectation en vue de la sortie du domaine public de ce délaissé de voirie d'une superficie de 11 m<sup>2</sup>.

**Délibération n° 8 – (2017-040) : CONVENTION RELATIVE A LA GESTION DES AIDES A LA FOURNITURE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE : EXERCICE DES COMPETENCES QUE LE DEPARTEMENT LUI A DEVOLUES EN MATIERE D'ACTION SOCIALE**

Le Conseil Départemental propose une nouvelle convention relative à la gestion des aides à la fourniture de l'eau et de l'énergie pour le FSL (Fonds de Solidarité Logement).

Pour que le CCAS puisse signer la convention et instruire les dossiers, la commune doit confier au CCAS l'exercice des compétences que le département lui a dévolues ne matière d'action sociale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confie au CCAS l'exercice des compétences que le Conseil Départemental lui a dévolues en matière d'action sociale.

**Délibération n° 9 – (N°2017-041) : CONTRAT DE DERATISATION**

Monsieur le maire expose la nouvelle proposition de contrat sollicité auprès de FARAGO.

La prestation comprend :

- 3 interventions : déplacement du technicien, main d'œuvre et les produits raticides utilisés par les techniciens aux périodes suivantes :
  - o juillet
  - o octobre
  - o avril

Lieux Sauzon	Nombre / an
Bâtiments publics Camping municipal – Restaurant scolaire	3
Exploitations agricoles (nombre : 15), les bâtiments d'élevage dits hors sol ne sont traités qu'en extérieur	3
Lieux publics : Port Vihan, Port Blanc, Port Puce, Port Bellec, Pointe de Kerzo, Plage de Deubord, Plage de Bordéry	3

- la livraison en Mairie pour la mise à disposition des particuliers :
  - o 3 cartons de 20 kg soit 60 kg
  - o 5 cartons de 20 kg soit 100 kg

La prestation est fixée forfaitairement à 4 900 € HT soit 5 880 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à la majorité (9 pour, 2 abstentions) la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**Délibération n° 10 – (REF/N°2017-042) : DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AUPRES DES SERVICES DE L'ETAT :**

- demande de prolongation du titre d'occupation pour la zone de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) zone de Port Bellec
- demande de création d'une ZMEL pour l'ensemble de son littoral

Monsieur le Maire rappelle que la commune est titulaire du titre d'occupation pour la zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) de Port Bellec.

Le titre d'occupation pour la ZMEL a été accordé à la commune en date du 28 août 2015 pour une durée de 2 ans (échéance 31/12/2016).

Comme évoqué lors des réunions du 30 novembre 2016 et du 1<sup>er</sup> février 2017, la commune souhaite étendre sa compétence mouillages sur l'ensemble de son littoral.

La commune de SAUZON sollicite les services de l'Etat pour bénéficier du titre d'occupation pour les zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) suivant les dispositions des articles R2124-39 au 2124-55 du CGPPP.

Au terme de la procédure administrative défini par les articles précédemment cités la commune assura la gestion de l'ensemble des secteurs de mouillages situés sur son littoral.

Dans le cadre de la mise en place de la procédure évoquée ci-dessus, la commune de SAUZON sollicite les services de l'Etat pour bénéficier d'une prolongation de l'autorisation d'occupation du domaine public maritime qui lui a été accordée le 28 août 2015.

**Le Conseil Municipal, après avoir voté (1 contre, 7 abstentions, 3 pour), à la majorité autorise le maire à solliciter les services de l'Etat pour :**

- la demande de création d'une ZMEL sur l'ensemble de son littoral,
- la prolongation du titre d'occupation pour la zone de mouillages et d'équipements légers de Port Bellec.

#### **Point 8 : Décision modificative**

Le point 8 n'a pas fait l'objet de délibération néanmoins une explication est donnée sur la réflexion menée ayant nécessité l'inscription à l'ordre du jour de la décision modificative.

Madame GALLEN, adjointe ayant délégation aux finances va rencontrer monsieur LIMANTON, le trésorier au sujet de l'acompte provisionnel à payer pour le 15 juin pour lequel le port est redevable en 2017 en référence au calcul 2016. D'après le résultat prévisionnel 2017, le port ne sera pas imposable, par conséquent madame GALLEN souhaite envisager avec le trésorier la solution pour ne pas payer cet acompte provisionnel puisqu'au budget primitif le port a une prévision de résultat déficitaire de 12 700€. Il n'ya a donc pas de DM à faire pour l'instant.

#### **Délibération n° 11 – (N°2017-043) : COMMUNICATION SUR LES ACTES PASSÉS CONFORMÉMENT A LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

##### **• Communication sur les marchés publics passés depuis le 16 mars 2017**

Budget	Date	Fournisseur	Objet	Montant	
				HT	TTC
Principal	12/04/17	MA2P	Centre d'Accueil : porte coupe-feu	3 944,00	4 732,80
Principal	12/04/17	Sarl BICHELOT-DARRAS	Centre d'Accueil : Alarme SSI	16 678,20	20 013,84
Principal	12/04/17	Servibat Construction	Centre d'Accueil : condamnation porte d'accès local Youna	715,02	858,24
Principal	13/04/17	Energie Morbihan	Effacement réseaux extension éclairage Roz-Er-Mor	27 989,00	35 986,00
Principal	14/04/17	Manutan	Chaussures sécurité Gurvan KERIGNARD	68,00	81,60
Camping	20/01/17	ABC CONTRÔLE	Contrôle classement 2 étoiles	370,00	444,00
Port	18/04/17	ISMER	Mise en place du ponton	3 060,00	3 672,00
Principal	24/04/17	COLAS Centre Ouest	Fourniture d'enrobé en big-bag	14 725,00	1 710,00
Principal	27/04/17	Amoureux Environnement	Campagne Printemps 2017	5 806,50	6 967,80
Principal	02/05/17	AELEC	Bibliothèque : cartes lecteurs	569,00	574,80
Principal	04/05/17	COLAS Centre Ouest	Bicouche Route de Port Puce	6 860,00	8 232,00

Principal	04/05/17	COLAS Centre Ouest	Voirie sur Kergostio	18 916,00	22 699,20
Principal	04/05/17	COLAS Centre Ouest	Voirie d'accès à la ZA des Semis	37 714,00	45 256,80
Principal	05/05/17	Le Télégramme	Réabonnement 1 an		320,26
Principal	05/05/17	Ouest France	Réabonnement 400 exemplaires		403,00
Principal	20/04/17	CHAMPENOIS	Produits d'entretien restaurant scolaire	1 174,67	1 409,60
Principal	15/05/17	DEMCO	Bibliothèque : meuble DVD + chaises enfants	1 700,00	2 040,00

**Informations diverses :**

**1 - Elaboration du futur PLU (Plan Local d'Urbanisme) – Evolution du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)**: monsieur le maire donne lecture des dernières modifications ;

- Suppression des références aux autres communes car il s'agit d'un PLU communal même si cela n'entache la sécurité juridique du document.
- Rajout d'un élément sur la performance des réseaux d'énergie suite à l'évolution législative récente ; cela concerne la fibre optique et les zones blanches
- Rajout des objectifs de modération et de consommation de l'espace, initialement inscrits en préambule ; prévoir une mobilisation des potentiels fonciers à l'intérieur de la trame urbaine de l'ordre de 50% par rapport à la production globale des objectifs en logement et limiter la consommation de l'espace agricole et naturel à au moins 20% de celle consommée sur la dernière décennie.
- Suppression de la référence à la préservation des cônes de vue identifiés

**2 - La dotation solidarité insulaire** a été votée ;

Pour 2017 cette dotation est communale

En 2018 devra t – elle être communale ou une part devra t – elle être restituée à l'intercommunalité.

Monsieur le maire expose les articulations comptables envisagées en réunion de bureau faisant suite à l'exposé de monsieur LE MEUR, cabinet études financières en CCBI.

La décision devra être prise par les 4 communes. Le débat est ouvert, les communes devront se prononcer d'ici fin d'année 2017, début 2018.

**3 - Mercredi 17 mai 2017** : Invitation des élus de Belle-Ile à 11h à la Désirade ; restitution des conclusions de la réunion publique ayant lieu demain du **Service de développement économique du Pays d'Auray** à l'ensemble des élus de l'île.

**4 - Situation d'urbanisme** qui n'est plus supportable faisant suite au dernier article de presse. A ce jour sur Belle-Ile 58 permis de construire attaqués (LE PALAIS : 17, LOCMARIA : 16, BANGOR : 18, SAUZON : 7). Suite à de nombreux échanges entre les élus sur le sujet, monsieur le maire est en train de préparer un article de presse en réponse.

5 – Monsieur le maire informe les élus de la cérémonie d'au revoir à Christine Kérignard qui a lieu le lendemain à 14h 30 au cimetière.

*La séance est levée à 23 h 00.*

Monsieur le maire

Norbert NAUDIN